

Médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée préalablement au service clients de **[NOM DU PARC]**, selon les modalités définies dans les conditions générales de vente.

En cas de réponse négative ou d'absence de réponse dans un délai de 60 jours suivant l'envoi de la réclamation écrite, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le professionnel :

Médiation Tourisme et Voyage - MTV

CS 30958 - 75383 Paris Cedex 08

www.mtv.travel

Les modalités de saisine sont disponibles sur le site www.mtv.travel.